



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ D'UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE RÉCURRENT FAISANT APPEL À LA LUMIÈRE ET À DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES INNOVANTES POUR LA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DE CHÂTEAU DE VINCENNES PASSE AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT BEAUX ARTS ET CIE - FIDAL - 104 CENT QUATRE**

**DÉCISION N° DM-20-016  
EN DATE DU 14 JANVIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et sur le profil acheteur de la Ville le 29 octobre 2019 (transmis le 28/10/2019) ;

**CONSIDÉRANT** l'offre du groupement conjoint BEAUX ARTS ET CIE (mandataire) – FIDAL – 104 CENT QUATRE (cotraitants), jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement

**D É C I D E**

**DE SIGNER** le marché d'étude d'opportunité et de faisabilité d'un événement récurrent faisant appel à la lumière et à des technologies numériques innovantes pour la mise en valeur patrimoniale et touristique du Château de Vincennes, avec la société BEAUX ARTS ET CIE, sise 9 boulevard de la Madeleine 75001 PARIS et représentée par Madame ARBUS Marie-Hélène, Directrice générale, mandataire du groupement conjoint formé avec la société FIDAL et l'établissement public de coopération culturelle CENT QUATRE.

Le montant total maximum du marché s'élève à 37 500,00 € TTC (31 250 ,00 € HT) décomposé comme suit :

- Montant global forfaitaire : 35 580,00 € TTC (29 650,00 € HT)
- Montant maximum forfait réunion par ½ journée : 960,00 € TTC (800,00 € HT)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

***Signé***

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200114-Imc1H7059H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/01/2020  
Date de Publication : 14/01/2020